

BULLETIN D'INSCRIPTION

Caisse à Savon (nom)
 Monoplace Biplace

La caisse à savon peut participer aux 3 catégories (7/12 ans – 13/16 ans – 17 ans /Adultes) et maximum 2 conducteurs par catégories

Conducteur 1 : adulte 13 /16 ans 7/12 ans

Nom	Prénom	Age
*Passager si Biplace		

Conducteur 2 : adulte 13 /16 ans 7/12 ans

Nom	Prénom	Age
*Passager si Biplace		

Conducteur 3 : adulte 13 /16 ans 7/12 ans

Nom	Prénom	Age
*Passager si Biplace		

Adresse :

Téléphone..... (Obligatoire)

E- mail@..... (Obligatoire)

	Prix	Nombre	Total
Caisse à savon + 1 conducteur	10 euros	1	10 €
Autres conducteurs	2 euros		
Passager	gratuit		
Total			

Pièces à joindre obligatoirement : (Date limite de dépôt le **samedi 5 septembre 2015**)

Bulletin d'inscription dûment rempli, frais d'inscription (chèque à l'ordre du Syndicat d'Initiative ou espèce), **Attestation d'assurance Responsabilité Civile**.

Responsable inscription Mme Markowski : 06.71.99.81.63

Autorisation parentale

Je soussigné.....représentant légal de l'enfant l'autorise à participer à la Calado dei Carriolo, course de caisses à savon organisée les 19 et 20 septembre 2015.

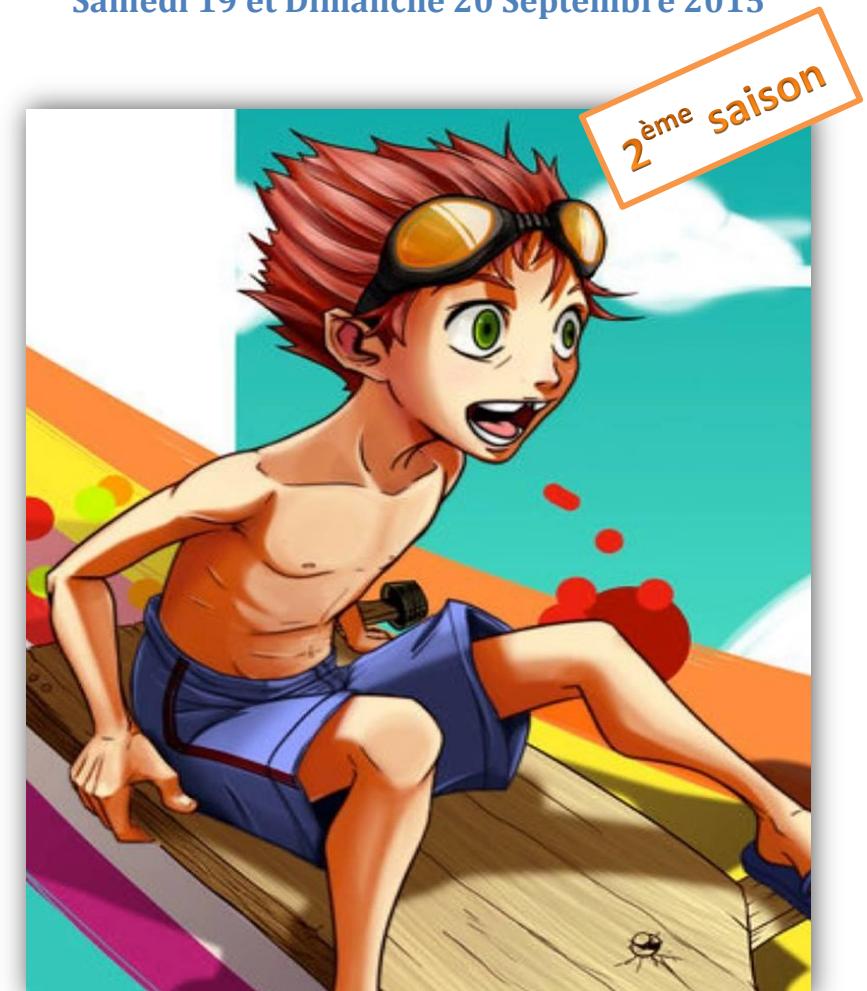
J'atteste que mon fils, ma filleest couvert(e) par une assurance en responsabilité civile souscrite auprèssous N°..... (Attestation à joindre). **Signature**

SYNDICAT D'INITIATIVE de FLAYOSC
Office du Tourisme Intercommunal de la Dracénie

Place Pied-Barri - 83780 FLAYOSC –
Tél : 04 94 70 41 31 - Fax : 04 94 70 47 91
Email : syndicat.initiative.flayosc@gmail.com
<http://www.tourisme-flayosc.fr>

La Calado dei Carriolo

Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre 2015



REGLEMENT DE LA COURSE DE CAISSES A SAVON DE FLAYOSC

La Calado Dei Carriolo

Article 1 : Objectifs

Manifestation qui a pour but de faire découvrir un sport ludique et peu connu : « Les courses de caisses à savon ».

Permettre au tout public de participer à cette manifestation dans un cadre convivial, ludique et dans un but intergénérationnel.

Les participants construisent leur propre caisse à savon (petite voiture) avec laquelle ils descendront une route pentue et sinuuse.

Article 2 : Déroulement

Il est organisé le samedi 19 septembre et le Dimanche 20 septembre 2015 une course de caisses à savon « La Calado dei Carriolo » avec 2 descentes, une pour les enfants de 7 à 12 ans, et une pour les adolescents de plus de 12 ans et les adultes.

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée.

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches.

ATTENTION : LA CIRCULATION SERA MODIFIEE. Certaines routes seront bloquées à la circulation.

Départ enfants : La ligne de départ se situe Boulevard Jean Moulin

Départ adultes : La ligne de départ se situe Boulevard Jean Moulin

Arrivée enfants : place de la république

Arrivée adultes : Boulevard Général De Gaulle

Validation et exposition des caisses :

Validation des caisses à savons: elle se fera à Flayosc, sur la place de la République à partir de 14 heures. Un parking d'exposition sera prévu.

Article 3 : Prix

Une remise des prix sera effectuée à l'issue de la course.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur chronomètre. Des récompenses seront décernées suivant les critères

Article 4 : Conception - Construction - Sécurité

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

Le port d'un casque, de gants, d'un pantalon et de chaussures fermées est obligatoire. Les coudières, genouillères et vêtements avec des manches longues sont CONSEILLES.

Article 5 : Direction

Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central....).

Vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Article 6 : Contrôle

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 roues minimum, sans moteur, munis d'un système de direction et de freinage. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. Le déplacement de la caisse résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Des freins efficaces sont obligatoires et seront testés avant sur une distance de 100 mètres en pente droite, suite à laquelle les participants auront 30 mètres pour s'arrêter en freinant, auquel cas ils ne pourront participer à la course.

Les Bolides doivent être de construction artisanale avec des mesures maximales de : L. <2 mètres - L. <3 mètres - H. < 1,50 mètres - avec un poids < à 80 kg à vide.

Le décor ne devra pas dépasser 1, 50 m et le diamètre des roues 50 cm (roues petit vélo, brouettes, et autres...). Le Klaxon est fortement conseillé.

Un contrôle des caisses à savon sera fait par les organisateurs le samedi 20 septembre à partir de 14 heures et avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Toutes caisses à savon construites doivent respecter les normes de ce règlement pour pouvoir participer à la course. Le non-respect de ses normes entraînera l'interdiction de participer.

Les caisses à savon devront être conformes au cahier des charges et le pilote devra utiliser sa propre machine sous sa responsabilité.

Article 7 : Responsabilité

La participation à la Course de caisses à savon se fera sous l'entièr responsabilité des coureurs. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement. Elle doit être couverte par sa propre assurance en responsabilité civile.

Il est recommandé de posséder aussi une assurance individuelle accident qui couvre le compétiteur pour ses propres blessures, incapacité de travail, etc...

Une copie de l'assurance sera fournie lors de l'inscription.

L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAAF sous N°83177626 S 01

Les mineurs peuvent participer aux descentes. Ils sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux ou d'un majeur responsable. Ils devront fournir lors de l'inscription une autorisation parentale pour leur participation ainsi qu'une copie d'assurance en responsabilité civile.

Article 8 : Droit à l'image

Les concurrents par leur engagement déclarent renoncer à leur droit à l'image et autorisent l'Organisateur à exploiter les clichés ou films pris pendant l'épreuve.

Article 9 : Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour toutes raisons qu'il jugera opportun (conditions climatiques, sécurité, ...).

Article 10 : Engagement

Toute personne, par le simple fait de participer à la course, accepte le présent règlement et s'engage ainsi à le respecter. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter les caisses à savon qui ne respecteraient pas le cahier des charges

Bon pour accord

Signature